Séance du 19 mars 2018 à 20h30

Convocation du 13.03.18 affichée le 13.03.18

Conseillers en exercice : 11. Présents : 8. Votants : 10

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Philippe GOHEL, Bruno GUERARD, Christine ROBINE, Didier LOIR et Julien BERTOT

ABSENTS : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Pierre ANTHOUARD et participé à la réunion par Internet. Delphine QUERY-VALOGNES a donné procuration à Daniel LEBEURY.
Bruno GUERARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier LOIR

Mme le Maire présente M. David FAUVIN, nouveau Receveur Municipal de Tocqueville, Trésorier à Quettehou ; et lui souhaite la bienvenue.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Sous la présidence de Philippe GOHEL

Le Receveur présente un diaporama de l'évolution des dépenses et des recettes de la commune sur les 5 dernières années. Les recettes de fonctionnement ont peu augmenté, à cause des prélèvements effectués par l'Etat, sur la DGF, pour le redressement des finances de l'Etat.
En 2017, les communes ont reçu une dotation de solidarité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). 2 951 € pour Tocqueville. Les bases de la taxe d'habitation ont augmenté d'environ 1,2% mais, cette taxe va être progressivement supprimée.
L'endettement est de 401 € par habitant. La moyenne départementale est de 445 €/habitant.

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	Prévu	Réalisé		RECETTES	Prévu	Réalisé
011	**charges à caractère général**	**67 385**	**23 639.46**				
60611	eau, assainissement	150	132.49	6479	remboursement FNC	0	0.00
60612	électricité	3 700	3 875.32				
60621	combustibles	100	119.60	70311	concessions cimetière	0	320.00
60622	carburants	400	317.87	70323	redevance Orange,ERDF	499	778.02
60624	produits de traitement	500	29.90	70878	remboursement de frais	0	0.00
60631	fournitures d'entretien	400	376.68	7088	vente photocopies	10	18.60
60632	fournitures petit équipement	1 700	1 678.73				
60633	fournitures de voirie	500	602.34	73111	Taxes Foncières, Habitat	49 934	50 424.00
60636	vêtements de travail	300	294.00	7318	autres impôts locaux	0	1 581.00
6064	fournitures administratives	200	104.16	73211	CAC alloc compensatrice	1 680	1 887.00
6068	autres matières et fournitures	100	594.64	73212	dota solidarité CAC	0	2 951.00
611	prestation de service Frelons	0	144.00	73223	FPIC	6 271	6 271.00
615221	entretien bâtiments publics	1 991	637.69	7381	taxe additionnelle	3 500	5 153.68
615228	entretien autres bâtiments	21 464	108.00				
615231	entretien voirie	24 820	5 295.00				
615232	entretien réseaux	0	120.00				
61551	entretien matériel roulant	200	0.00				
61558	entretien autre matériel	500	411.01	7411	dotation forfaitaire DGF	24 000	25 607.00
6156	maintenance	750	741.74	74121	solidarité rurale	10 000	13 562.00
616	assurances	3 000	2 978.21	74127	dotation nat péréquation	13 000	12 844.00
6182	documentation	500	234.50	742	dotation Elus locaux	2 800	2 962.00
6184	formation Elvis	0	126.00	744	FCTVA fonctionnement	1 383	1 383.00

6188	e.monsite nom de domaine	80	80.00	74718	participations Etat	0	270.52
6225	Indemnité Receveur	250	254.59	748314	Dotation unique TP	5	5.00
6232	fêtes et cérémonies	350	202.00	74834	compens taxe foncière	1 746	1 746.00
6237	publications	310	308.00	74835	compens taxe habitat	1 845	1 845.00
6238	publicité	0	53.00	7484	dotation recensement	0	0.00
6256	missions	80	0.00				
6257	réceptions	2 600	1 298.60				
6261	affranchissement du courrier	150	146.75				
6262	téléphone et Internet	650	674.35	752	location logements	16 000	15 165.68
627	frais sur emprunt	200	200.00	7522	location salle	3 000	3 350.00
6281	concours divers (cotisation)	120	188.32	758	produits divers	1 000	1 311.86
6282	gardiennage Eglise	120	120.97				
63512	taxes foncières	1 200	1 191.00				
012	**charges de personnel**	**42 950**	**42 588.32**	761	participations financières	0	2.60
6333	formation du personnel	100	0.00				
6336	Centre de Gestion	200	293.49				
6411	personnel titulaire	21 000	28 252.99				
6413	non titulaire	8 000	1 095.34				
6451	URSSAF patronale	4 800	5 546.00				
6453	cotisations retraites patronales	6 500	5 202.89				
6455	assurance personnel	1 800	1 768.11	7713	libéralités reçues	0	0.00
6456	Fonds Supplément Familial	350	344.00	7718	produits exceptionnels	0	0.00
6458	cotisations ATIACL	100	62.50				
6475	médecine du travail	100	23.00				
65	**charges gestion courante**	**37 460**	**32 641.94**				
6531	Indemnités Elus	12 200	12 611.21				
6533	retraite Elus	510	524.50				
65548	SDEM et MancheNumérique	1 100	524.89		**Recettes de l'exercice**	136 673	**149 438.96**
6558	frais de scolarité	21 600	17 211.34				
6574	subventions	2 000	1 770.00	002	**Excédent reporté**	**75 228**	**75 228.73**
658	divers gestion courante	50	0.00				
66	**charges financières**	**2 050**	**1 839.79**		**TOTAL recettes**	211 901	**224 667.69**
66111	intérêts des emprunts	2 050	1 839.79				
6718	**charges exceptionnelles**	**100**	**0.00**				
739116	**reversement FNGIR**	**11 545**	**11 545.00**				
022	dépenses imprévues	1 000	0.00				
023	virement en investissement	49 411	0.00				
	TOTAL dépenses	211 901	**112 254.51**				

Section d'Investissement

	DEPENSES	Prévu	Réalisé		RECETTES	Prévu	Réalisé
001	déficit antérieur	13 336	13 335.99	1068	affectation résultat	23 336	23 335.99
1641	capital emprunts	10 180	8 757.12	10222	FCTVA	6 326	6 326.00
165	caution logement	990	550.00	10226	Taxe aménagement	1 500	1 365.16
020	dépenses imprévues	249	0.00	1341	DETR église	9 742	0.00
				1383	55-subv Département église	9 742	0.00
2158	débroussailleuse	751	750.10	1388	55-subv Fondation Patrim	4 800	0.00
				1341	65-DETR RD 901	20 000	0.00
2152	51 - travaux de voirie	500	149.38	1342	65-amendes police RD901	4 000	12 861.60
2315	51 - travaux de voirie	39 582	39 462.44	1381	65-subv parlementaire RD	40 000	0.00
2313	55 - travaux église	29 226	1 244.40	1641	emprunt voirie RD901	85 000	85 000.00
2135	63 - mobilier salle polyval	2 500	2 914.15	165	caution logement	990	550.00
2188	63 - matériel salle polyval	500	0.00				
2313	63 - mobilier salle polyval	2 060	0.00	021	autofinancement	49 411	0.00
2041582	65-aménagement bourg RD901	6 710	0.00		**Recettes de l'exercice**	254 847	**129 438.75**

2315	65-aménagement bourg RD901	135 856	0.00				
2312	66-jardin du souvenir	4 000	0.00	001	**excédent antérieur**	**0**	**0.00**
2315	67-extension électrique Onfroy	6 127	5 856.36				
2135	68-bâtiments communaux	0	1 474.00				
2158	68-bâtiments communaux	245	244.60				
2184	68-bâtiments communaux	107	107.00				
2188	68-bâtiments communaux	1 928	453.53				
TOTAL dépenses		254 847	**75 299.07**	TOTAL recettes		254 847	**129 438.75**

Frais de scolarité versés en 2017 :

Ecole publique St Pierre Eglise : 7 467,40€ (10 enfants)

Ecole Notre Dame à St Pierre Eglise : 5 753,69€

Ecole Ste Marie Madeleine à Barfleur : 3 332,00€ pour 7 enfants.

Fermanville : 658,25€ pour 1 enfant

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 (9 voix) et le compte de gestion 2017 (10 voix)

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, affecte, comme suit, le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2017 :

	RESULTAT 2017		**EXERCICE ANTERIEUR**		**RESULTAT à AFFECTER**		**AFFECTATION 2018**	
	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	report	article 1068
fonctionnement	37 184.45	0.00	75 228.73	0.00	112 413.18	0.00	28 586.86	0.00
investissement	54 138.68	0.00	0.00	0.00	54 139.68	0.00	54 139.68	83 826.32

BUDGET 2018

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	**2017**	**2018**		**RECETTES**	**2017**	**2018**
011	**charges à caractère général**	**67 385**	**58 364**				
60611	eau, assainissement	150	150				
60612	électricité	3 700	3 900	6479	Remboursement FNC	0	0
60621	combustibles (gaz)	100	150				
60622	carburants	400	500	70311	concessions cimetière	0	0
60624	produits traitement	500	500	70323	redevance Télécom	499	499
60631	fournitures d'entretien	400	400	7088	vente photocopies	10	10
60632	fournitures petit équipement	1 700	800				
60633	fournitures de voirie	500	700	73111	contributions directes	49 934	50 000
60636	vêtements de travail	300	150	7318	autres impôts locaux	0	0
6064	fournitures administratives	200	200	73211	CAC Attrib compens	1 680	1 887
6068	autres matières et fournitures	100	300	73212	CAC dotation solidarité	0	3 000
611	prestations service	0	2 500	73223	FPIC	6 271	6 300
615221	entretien bâtiments publics	1 991	700	7381	taxe additionnelle	3 500	3 500
615228	entretien autres bâtiments	21 464	33 127				
615231	entretien voirie	24 820	2 600	7411	dotation forfaitaire	24 000	26 058
61551	entretien du matériel roulant	200	200	74121	solidarité rurale	10 000	13 000
61558	entretien du matériel	500	500	74127	dotation péréquation	13 000	13 000

6156	maintenance	750	800	742	dotation Elus locaux	2 800	3 000
6161	assurances	3 000	3 027	744	FCTVA fonctionnement	1 383	973
6182	documentation	500	500	74718	particip Etat élections	0	0
6188	Site Internet	80	80	748314	dotation unique TP	5	0
6225	Indemnité Receveur	250	260	74834	compens taxe foncière	1 746	1 750
6232	fêtes et cérémonies	350	350	74835	compens taxe habitat	1 845	1 850
6237	publications	310	310	7484	dotation recensement	0	0
6256	Missions	80	60				
6257	réceptions	2 600	3 000				
6261	affranchissement du courrier	150	170	752	location des immeubles	16 000	16 000
6262	téléphone et Internet	650	700	7522	location de la salle	3 000	3 350
627	services bancaires	200	200	7588	produits divers	1 000	1 000
6281	concours divers Ass.Maires	120	200				
6282	gardiennage Eglise	120	130				
63512	taxes foncières	1 200	1 200	7713	libéralités reçues	0	0
012	**charges de personnel**	**42 950**	**45 245**				
6333	formation professionnelle	100	100		**Recettes de l'exercice**	136 673	**145 177**
6336	Centre de Gestion	200	300				
6411	personnel titulaire	21 000	31 000	002	Excédent reporté	75 228	**28 586**
6413	personnel non-titulaire	8 000	0				
6451	URSSAF patronale	4 800	6 000		**TOTAL recettes**	211 901	**173 763**
6453	cotisations retraites patron	6 500	5 500				
6455	assurance du personnel	1 800	1 800				
6456	Fonds Supplément Familial	350	375				
6458	cotisations ATIACL	100	100				
6475	médecine du travail	100	70				
65	**charges gestion courante**	**37 460**	**36 100**				
6531	Indemnités Elus	12 200	12 800				
6533	retraite Elus	510	550				
65548	Manche Numérique + SDEM	1 100	700				
6558	scolarité toutes les écoles	21 600	20 000				
6574	subventions	2 000	2 000				
65888	divers gestion courante	50	50				
66	**charges financières**	**2 050**	**2 312**				
66111	intérêts des emprunts	2 050	2 312				
6718	**charges exceptionnelles**	100	100				
6817	**provision client douteux**	0	870				
739221	**FNGIR**	11 545	11 545				
739223	**FPIC**	0	400				
022	dépenses imprévues	1 000	1 000				
023	virement en investissement	49 411	17 827				
	TOTAL dépenses	211 901	**173 763**				

Section d'Investissement

Un tracteur et une remorque d'occasion vont être achetés pour l'adjoint technique ; ainsi que des accessoires pour le tracteur.

Le moteur de tintement de la cloche de l'église ne fonctionne plus. Il sera changé par la société Biard-Roy

L'étude notariale de St Pierre Eglise a déposé un certificat d'urbanisme, pour la construction d'une maison sur le terrain situé derrière la mairie et appartenant à la famille Lefèvre. Une extension du réseau électrique est nécessaire et à la charge de la commune, si la mairie délivre un certificat d'urbanisme positif. Des contacts ont été pris avec Me Blestel en vue de l'achat d'une partie de la parcelle, le long de la mairie et de la salle polyvalente. Le conseil municipal approuve la démarche et donne pouvoir au Maire pour l'acquisition d'une partie du terrain.

DEPENSES		2017	2018	RECETTES		2017	2018
001	déficit antérieur	13 336	0	1068	affectation résultat	23 336	83 827
1641	capital emprunts CRCA	10 180	11 591	10222	FCTVA 50376,83x16.404%	6 326	8 263
165	cautions logements	990	990	10226	Taxe Aménagement	1 500	1 500
020	dépenses imprévues	249	2 000	1341	DETR église	9 742	4 926
2158	débroussailleuse	751	0	1342	DRAC église	0	2 636
2152	51 - installations de voirie	500		1383	subv départementale église	9 742	6 574
2315	51 - travaux voirie + lavoir	39 582	33 275	1388	Fondation Patrimoine et Ass	4 800	7 570
2313	55 - travaux église	29 226	19 460	1641	emprunt voirie RD901	85 000	0
2316	55 - église restauration tableau Abraham	0	7 908	1341	DETR RD901	20 000	29 742
2135	63 - mobilier salle polyvalente	2 500	0	1342	amendes de police	4 000	0
2188	63 - matériel salle polyvalente	500	1 500	1381	subvention ministérielle	40 000	30 000
2313	63 - porte arrière salle polyv	2 060	2 060	165	cautions logements	990	990
2041582	65-éclairage public	6 710	6 710				
2315	65-aménagement bourg RD901	135 856	140 000	021	autofinancement	49 411	17 827
2312	66-cimetière jardin souvenir	4 000	4 000				
2315	67-extension Elect lotiss Onfroy	6 127	0				
2158	68-bâtiments communaux	245	0		**Recettes de l'exercice**	254 847	**193 855**
2184	68-bâtiments communaux	107	0				
2188	68-bâtiments communaux	1 928	0				
2182	69 - matériel (tracteur +)	0	6 500	001	**excédent antérieur**	**0**	**54 139**
2111	70 - acquisition terrain Lefèvre	0	10 000				
2315	70 - extension électricité Lefèvre	0	2 000				
TOTAL dépenses		254 847	**247 994**	TOTAL recettes		254 847	**247 994**

CONTRIBUTIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit, les taux d'imposition des taxes directes locales, pour 2018 :

TAXE	BASE d'imposition	**TAUX**	PRODUIT
Taxe d'habitation	220 400	**7,42 %**	16 354
Taxe foncière bâti	138 700	**14,82 %**	20 555
Taxe foncière non bâti	56 100	**26,57 %**	14 906
		TOTAL PRODUIT	**51 815**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour le budget 2018 ci-dessus.

LIGNE DE TRESORERIE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la commune versera le montant de sa participation au Département en une seule fois, à la fin des travaux. Dans l'attente du versement des subventions accordées, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour souscrire une ligne de trésorerie, à concurrence de 30 000 €.

EGLISE : RESTAURATION DU TABLEAU « le sacrifice d'Abraham »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de travaux pour la restauration du tableau « le sacrifice d'Abraham » de l'église St Laurent, d'un montant de 7 285 euros et, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté et son financement.
- donne pouvoir à Mme le Maire pour solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Manche et de la DRAC de Normandie, au taux le plus élevé possible.

SUBVENTIONS

A l'unanimité, le conseil attribue les subventions suivantes :

Elan de Football Tocqueville-Gatteville-Gouberville	500
Ass Alexis de Tocqueville pour l'église	100
Club Amitiés Loisirs de Tocqueville	150
Ass. des Anciens Combattants de Tocqueville	70
Ass. chasseurs La Tocquevillaise	50
Amicale des Écoles Publiques de St Pierre Église	50
Ass Française Myopathies (TELETHON)	80
Ligue de la Manche contre le Cancer	100
Association des Aveugles de la Manche	50
Union des Donneurs de Sang à Cherbourg	50
Ass entraide des Handicapés à Montebourg	50
Banque alimentaire de la Manche	30
SNSM à Fermanville	50
Secours Catholique de la Manche	30
Restaurants du Cœur Manche	30
Le Souvenir Français Val de Saire	20
Ass Soins Palliatifs Nord Cotentin ASPNC	70
Secours Populaire de la Manche	30
Ass Sclérose en Plaques AFSEP	50
Rêves Manche	40
Les Ateliers à St Pierre Eglise	20
Ecole Notre Dame – séjour linguistique 1 enfant	20

Asso. sportives et culturelles du canton de St Pierre Eglise 10 € par enfant de Tocqueville adhérant
sauf si une association identique existe à Tocqueville

La subvention au Club l'Elan est diminuée, car il n'y a plus d'équipe d'enfants
Jean-Guillaume de Tocqueville suggère de verser en 2019, des subventions plus importantes à un plus petit nombre de bénéficiaires.

LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, décide de modifier les tarifs de location de la salle aux associations ; soit, pour les nouvelles demandes de location, à compter du 1er avril 2018 :

location	Tocquevillais(es)	hors commune
salle	180.00	250.00
dont arrhes	40.00	40.00
chauffage	50.00	50.00
vaisselle	1.00	1.50
supplément	16.00	32.00
caution	400.00	400.00
vin honneur sauf WE	50.00	50.00
Association	50 € pour le chauffage du 16 octobre au 30 avril	50 € du 1er mai au 15 octobre 100 € du 16 octobre au 30 avril

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des photocopies et le produit des locations de la salle polyvalente, décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies et des locations de la salle polyvalente. Cette régie est installée à la Mairie de Tocqueville. Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 400 euros.
Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les trimestres pour les locations de la salle polyvalente, en fin d'année et lors de sa sortie de fonction.
Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable. Il est dispensé de verser un cautionnement. Il percevra une indemnité selon la réglementation en vigueur. Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité.

DISSOLUTION DU C.C.A.S. AU 31 DECEMBRE 2018

Mme le Maire expose au conseil municipal que le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.
Lorsque le CCAS a été dissous, la commune exerce directement les attributions dévolues auparavant au CCAS ou, transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes ou d'agglomération est compétente en la matière.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Chantal Ducouret, Pierre Anthouard et Jean-Guillaume de Tocqueville), décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018
Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin à cette même date.
Le conseil municipal exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré à la commune.

FLEURS ET CADEAUX AUX HABITANTS ET AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Mme le Maire propose au conseil municipal d'offrir aux habitants de Tocqueville et aux agents de la commune, des cadeaux ou des fleurs à l'occasion de certains événements familiaux :
Pour un mariage ou un décès : une gerbe ou un bouquet de fleurs
Pour une naissance : un cadeau pour le bébé
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et lui donne pouvoir pour agir en ce sens.

MEDECINE DU TRAVAIL

Le conseil, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, décide d'adhérer à la médecine du travail du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Manche.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE CHASSES MITOYENNES AVEC VAROUVILLE

Mme le Maire et son adjoint exposent au conseil municipal que des chasses mitoyennes avec Varouville ne sont pas entretenues correctement, par manque de concertation entre les deux communes.
Ils proposent la signature d'une convention d'entretien, dont les modalités ont fait l'objet d'une réunion avec Mme le Maire de Varouville.
La commune de Tocqueville entretiendrait les chasses, de Gofontaine à la RD901, chemin et haies de chaque côté ; soit environ 514ml.
La commune de Varouville entretiendrait la chasse, de La Clamorganerie à la RD901, chemin et haies de chaque côté ; soit environ 517ml.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention proposée et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signer.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

PLUinfracommunautaire

Le 7 décembre 2017, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires (PLUi) Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin ; portant définition des objectifs poursuivis par chacun des PLUi, des modalités de concertation avec la population et des modalités de collaboration avec les communes concernées.
Dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes des quatre PLUi antérieurement prescrits de Douve-Divette, Cœur Cotentin, La Hague et les Pieux, font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les modalités de collaboration avec les communes regroupées au sein de chacun des 7 PLU infracommunautaires s'organisent autour de trois instances :

- **Le comité de suivi** : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal.
- **Le comité de pilotage** : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- **Le comité de cohérence :** regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaire appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

Le conseil municipal est invité à désigner deux représentants qui participeront au comité de suivi du PLUi *Est-Cotentin.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne au **comité de suivi :**

- **Chantal DUCOURET, Maire,** membre titulaire du conseil communautaire
- **Pierre ANTHOUARD, conseiller municipal.**

Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux

Le 1er février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet, qui était financé par l'ex Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Il s'agit d'une opération portée par l'ex Communauté de Communes des Pieux depuis 2008 avec une première concertation engagée en 2013 qui a conduit à des modifications du projet notamment le passage à 70 km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une diminution des terrassements et donc de l'impact environnemental ainsi qu'une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier avant-projet est en cours de constitution. Cette opération a fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la DREAL qui a demandé une étude d'impact au titre du code de l'Environnement. Une phase de concertation et d'échange sera donc menée par la Communauté d'agglomération, si elle a la compétence, sur le projet avant sa finalisation.

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 pour, 8 abstentions, 0 contre) émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

COMMUNE NOUVELLE

La DGFIP ne fera pas d'étude financière en vue de la création d'une commune nouvelle car elle est en pleine restructuration et n'a donc plus les moyens humains nécessaires.
Le coût d'une étude par un cabinet privé, est estimé à 1 200 €.
Le conseil, par 9 voix contre et 1 abstention (Pierre Anthouard) décide de ne pas poursuivre le projet de création d'une commune nouvelle.

AFFAIRES DIVERSES

- Jean-Guillaume de Tocqueville informe le conseil du projet de conférences au château de Tocqueville les 8 et 9 juin 2018 sur la démocratie aux 20ème et 21ème siècles.
- Gisèle Lozier signale que des camions s'engagent dans la rue de la Forge, en suivant leur GPS.